



COMMUNE DE SERRAVAL

Direction générale des services
Secrétariat du conseil
municipal

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026 -

PRESENTS	
Président de séance	
M. Pascal CHEVALLEREAU	Maire
Secrétaire de séance	
Maires-Adjoints	
Mme Nathalie MASSART	1 ^{ère} Maire-Adjointe
M.Ivan BREUILLOT	2 ^{ème} Maire-Adjoint
Mme Maeva CHIROL	3 ^{ème} Maire-Adjointe
M. Marc PORRET	4 ^{ème} Maire-Adjoint
Conseillers municipaux	
Mme Annick CHALANSONEX	Conseillère municipale
M. Alexandre DESTREM	Conseiller municipal
M. François Régis GARBIT	Conseiller municipal
Mme Valérie ORGE	Conseiller municipal
Mme Corinne SAUVE	Conseillère municipale
Mme Adeline TOULORGE	Conseillère municipale
M. Olivier VINCENT	Conseiller municipal
POUVOIRS	
M. Olivier PAILLOT à M. Ivan BREUILLOT	
ABSENTS	
M. Baptiste MERMILLOD BLARDET	Conseiller municipal
Mme Nicole THABUIS	Conseillère municipale
Date de convocation du Conseil Municipal	
La séance débute à 20H00.	
Mme Adeline TOULORGE est nommée secrétaire de séance.	
Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.	
vendredi 26 juin 2026	

ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
1	Budget Principal - Décision Modificative n° 3	M. le Maire	13		
Compte tenu d'erreurs matérielles lors de la rédaction du Budget supplémentaire et sur demande de M. le trésorier, il convient de modifier les articles budgétaires relatifs aux subventions versées par le Département.					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	Budget Annexe de l'eau et assainissement - Décision Modificative n°1	M. le Maire	13		
Compte tenu d'erreurs matérielles lors de la rédaction du Budget supplémentaire et sur demande de M. le trésorier, il convient de modifier les montants (en centimes) et d'équilibrer les amortissements en débit en fonctionnement et crédit en investissement.					
ODJ	INTITULE	RAPPORTEUR	DECISION		
			POUR	CONTRE	ABSTENTION
3	Renouvellement de la conduite de distribution d'eau potable de la Brettaz - MAPA	M. le Maire	13		
Le groupement Lathuille Barrachin est retenu dans le cadre du marché. Des remarques ont été formulées sur le choix du soumissionnaire.					

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H.

La secrétaire de séance :
Adeline TOULORGE



Le Maire
Pascal CHEVALLEREAU

